

Paris, le 26 janvier 2011

Vivendi a cédé toute sa participation dans NBC Universal pour un montant total de 5,8 milliards de dollars

Le 25 janvier 2011, Vivendi a cédé à GE les parts encore détenues dans NBC Universal, soit 12,34 % du capital, pour un montant de 3,8 milliards de dollars.

Vivendi a ainsi cédé la totalité des 20 % qu'il détenait dans NBC Universal pour un montant total en numéraire de 5,8 milliards de dollars hors dividendes (390 millions de dollars entre janvier 2010 et janvier 2011), conformément à l'accord de décembre 2009 entre Vivendi et GE.

Commentant la sortie de Vivendi de NBC Universal, Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire de Vivendi, a souligné : « *Nous sommes très heureux d'avoir mené à bien notre objectif stratégique de sortir totalement de NBC Universal. Nous souhaitons le meilleur à tous les intéressés pour cette nouvelle société. Vivendi a maintenant le contrôle de l'ensemble de ses actifs et est déterminé à poursuivre sa stratégie de croissance rentable.* »

A propos de Vivendi

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.

Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).

En 2009, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,6 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs.

www.vivendi.com

Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.